

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL  
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul tenue en la salle des délibérations du Conseil sise au 18, boulevard Brassard, Saint-Paul, le mercredi 20 septembre 2017 à 19 h 30 sous la présidence de Monsieur le maire, Alain Bellemare, et y sont présents formant quorum :

Madame et Messieurs les conseillers : Serge Ménard  
Jacinthe Breault  
Jean-Albert Lafontaine  
Robert Tellier  
Jean-Mathieu Desmarais  
Mannix Marion

M<sup>e</sup> Richard B. Morasse, directeur général et secrétaire-trésorier et M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, sont aussi présents.

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2017**

**2017-0920-  
295**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2017, tel que soumis et préparé par le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Pascal Blais.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Journal des achats et liste des comptes à payer**

**2017-0920-  
296**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le journal des achats et liste des comptes à payer, tel que soumis, et autorise le paiement desdits comptes, totalisant la somme de 80 512,71 \$ incluant les taxes applicables.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Période de questions**

M. Christian Lépine:

M. Lépine demeurant au 803, rue Angers, Saint-Paul, porte à l'attention du Conseil municipal qu'il y aurait lieu de réparer l'entrée charretière et trottoir donnant accès à la pharmacie par la rue des Tourelles. M. Lépine souligne également que du rapiéçage a été fait autour des regards sur la rue des Tourelles et que cela fait des bosses.

Pour ce qui est de l'entrée de la pharmacie, M. Lépine est informé que le tout sera porté à l'attention du Service des travaux publics. Quant au rapiéçage de pavage autour des regards, il s'agit de travaux pour éviter des dommages lors du déneigement. Il sera demandé au directeur des travaux publics et des services techniques de proposer une solution à court ou moyen terme.

M. Christian Lépine:

M. Lépine demande si le Conseil municipal autorisera le nettoyage des rues avec un balai mécanique cet automne.

M. le maire, Alain Bellemare, informe M. Lépine que cela ne sera pas fait cet automne car les sommes ne sont pas prévues au budget en cours. M. Bellemare indique que cela sera pris en compte lors de la préparation budgétaire 2018.

**Lettre de M<sup>me</sup> Diane Laurin et M. Jean-Charles-Savoie, 100, boulevard Brassard, Saint-Paul Re: Demande de réduction de vitesse sur la route 343**

**2017-0920-297**

Considérant que le Conseil municipal est saisi d'une demande de M<sup>me</sup> Diane Laurin et M. Jean-Charles Savoie demeurant au 100, boulevard Brassard, Saint-Paul, concernant la vitesse sur la route 343;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal achemine copie de la demande de M<sup>me</sup> Diane Laurin et M. Jean-Charles Savoie au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports visant la réduction de la vitesse sur la route 343;
- 3- Que le Conseil municipal demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports de réduire la vitesse de 90 km à 70 km/h sur la route 343, plus précisément entre la rue Ferland et le chemin du Vieux-Moulin;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à:
  - M<sup>me</sup> Diane Laurin et M. Jean-Charles Savoie, 100, boulevard Brassard, Saint-Paul;
  - M. Guy Veillette, ingénieur, chef du Centre de services de Joliette, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-45-2017 Re: Offre de services professionnels - Contrôle qualitatif des matériaux - Travaux de stabilisation de pentes d'un tronçon du chemin Cyrille-Beaudry**

**2017-0920-298**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte l'offre de services professionnels et mandate la firme Solmatech inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de stabilisation de pentes d'un tronçon du chemin Cyrille-Beaudry;
- 2- Que ces services soient retenus suivant l'offre de services datée du 8 septembre 2017 selon un montant forfaitaire de 6 755 \$ plus les taxes applicables;

- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Maxime Pelland, ingénieur de la firme Solmatech inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport de l'adjoint aux services techniques, portant le numéro TP-46-2017**  
**Re: Renouvellement des contrats d'entretien préventif du groupe électrogène GD-2213 de la station de pompage Royale et GD-1886 de la station de pompage Curé-Valois**

**2017-0920-299**

Considérant que le contrat d'entretien préventif des génératrices des stations de pompage est venu à échéance;

Considérant la nouvelle proposition de la compagnie Génératrice Drummond comprenant deux visites annuelles, soit une inspection à l'automne et une au printemps, l'entretien préventif et les pièces d'entretien, pour un contrat d'une durée de trois ans, se détaillant comme suit:

GD-2213 - Station de pompage Royale:	1 002,00 \$ plus taxes
GD-1886 - Station de pompage Curé-Valois:	970,75 \$ plus taxes

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la proposition et renouvelle le contrat d'entretien préventif du groupe électrogène GD-2213 de la station de pompage Royale, au montant de 1 002 \$ plus les taxes applicables auprès de Génératrice Drummond inc., pour un contrat de trois (3) ans couvrant la période du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 30 septembre 2020;
- 3- Que le Conseil municipal renouvelle également le contrat d'entretien préventif du groupe électrogène GD-1886 de la station de pompage Curé-Valois, au montant de 970,75 \$ plus les taxes applicables, pour la même période;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Valérie Bolduc, représentante interne du service après-vente de Génératrice Drummond, et remise à M. Samuel Pagé-Adam, adjoint aux services techniques.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, portant le numéro ADM-34-2017 Re: Résultat de l'ouverture de soumissions - Réfection de la toiture de la Mairie**

**2017-0920-300**

Considérant que la Municipalité de Saint-Paul compte procéder à des travaux de réfection de la toiture de la Mairie ;

Considérant que la Municipalité procédait à une demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour ces travaux;

Considérant qu'une seule proposition a été reçue et se détaille comme suit:

Prix forfaitaire + taxes

Bellemare couvertures ltée 1044, rue Raoul-Charette Joliette	18 995 \$
--	-----------

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal retienne la proposition et octroie le contrat pour les travaux de réfection de la toiture de la Mairie de Saint-Paul à l'entrepreneur Bellemare couvertures ltée, totalisant la somme de 18 995 \$ plus les taxes applicables;
- 3- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le secrétaire-trésorier et directeur général, M<sup>c</sup> Richard B. Morasse, ou en son absence le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Pascal Blais, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à Bellemare couvertures ltée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport de la coordonnatrice de la bibliothèque municipale, portant le numéro BIBLIO-10-2017 Re: Statistiques des prêts et des dépôts pour le mois d'août 2017**

Les membres du Conseil municipal prennent bonne note du contenu de ce rapport.

**Rapport de la technicienne en loisir du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-30-2017 Re: Embauche de personnel - Fête de la famille 2017**

**2017-0920-301**

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte le contenu du rapport de la technicienne en loisir du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-30-2017 et entérine l'embauche, conformément à l'article 5.6 du règlement numéro 546-2014, des animateurs suivants selon le taux horaire minimum:

1. Marianne Ménard
2. Angélique Laforest
3. Chloé Perreault
4. Maude Beaudoin
5. Justine Gamache
6. Rachel Brousseau
7. Alyson Coderre-Lane
8. Rose Deschênes
9. Noémie Bérard
10. Émilie Chartier
11. Marianne Adam
12. Alex-Ann Lachance

- 2- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M<sup>me</sup> Marie-France Deblois, technicienne en loisir du Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport de la directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-31-2017 Re: Demande de reconnaissance d'un organisme Nourri-Source Lanaudière**

**2017-0920-302**

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte le rapport de la directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-31-2017;
- 2- Que le Conseil municipal accepte de reconnaître "Nourri-Source Lanaudière", organisme de niveau 4;
- 3- Qu'en conséquence, l'organisme "Nourri-Source Lanaudière" bénéficie des conditions et avantages prévus pour un organisme de niveau 4 à la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et regroupements du milieu;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à:
  - M<sup>me</sup> Marie-Ève Lépine, responsable de Nourri-Source Lanaudière;
  - M<sup>me</sup> Julie Tétreault, directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-27-2017 Re: Modification de l'annexe "C" de l'entente sur les conditions de travail des employés réguliers de la Municipalité pour les années 2015-2018**

**2017-0920-303**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte de modifier le paragraphe B de l'Annexe "C" de l'entente sur les conditions de travail des employés réguliers de la Municipalité pour les années 2015-2018 par le nouveau paragraphe B) qui se lira comme suit:

Nouveau paragraphe B)

- B) Pour les années 2015-2016-2017 et 2018, une somme ne dépassant pas 500 \$ par année est accordée aux personnes régulières des travaux publics.

Cette somme pourra être utilisée pour l'achat des items suivants:

- des bottes de sécurité conformes aux normes CSA;
- des pantalons de travail bleus;
- des bermudas bleus;
- des chemises de travail bleues (manches longues ou courtes);
- des cols roulés bleus;
- des cols montants bleus;
- des polos bleus;
- des t-shirts 2 tons gris et bleus;
- des manteaux de travail 3 dans 1 ou de style parka de couleur bleue ou d'une couleur foncée acceptée par l'employeur;
- des vestes polars bleues (avec ou sans manche et avec ou sans capuchon);
- des casquettes bleues ou noires et tuques bleues.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-28-2017 Re: Remplacement des ordinateurs de la bibliothèque municipale**

**2017-0920-304**

Considérant que le Réseau BIBLIO procédera au remplacement de la technologie Citrix par la technologie RDP (Remote desktop protocol) nécessitant un remplacement des ordinateurs existants à la bibliothèque municipale;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise les acquisitions nécessaires pour le remplacement des appareils électroniques de la bibliothèque, tel que détaillé au rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-28-2017;
- 3- Qu'à cette fin, le Conseil municipal autorise une dépense de 3 264 \$ plus les taxes applicables, laquelle sera imputée au poste budgétaire 02-702-30-640 «Pièces et équipements»;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-29-2017 Re: Nomination d'un nouveau représentant autorisé (RA)**

**2017-0920-305**

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal nomme M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, comme représentant autorisé (RA) afin d'assurer la gestion du compte de ClicSÉCUR auprès de Revenu Québec et de l'autoriser:
  - à agir au nom et pour le compte de la Municipalité de Saint-Paul conformément aux conditions d'utilisation des services offerts aux représentants professionnels par Revenu Québec;
  - à effectuer des actions au nom et pour le compte de la Municipalité de Saint-Paul dans le cadre de l'utilisation de ces services, notamment:
    - transmettre à Revenu Québec la procuration, la résolution du conseil d'administration ou la convention unanime numérisée et accepter qu'elle tienne légalement lieu d'original,
    - accepter les conditions d'utilisation des services offerts aux représentants professionnels,
    - déclarer que l'entreprise respecte les critères d'accréditation des représentants professionnels,
    - accepter les conditions d'accréditation que l'entreprise doit respecter dans le cadre de l'utilisation des services offerts aux représentants professionnels,
    - déclarer que la Municipalité a informé tout répondant, s'il y a lieu, préalablement à la demande d'accréditation le concernant, qu'il doit respecter les critères d'accréditation et qu'il fera l'objet d'une vérification par Revenu Québec relativement à ces critères,
    - déclarer que la Municipalité a informé, au préalable, les administrateurs, les dirigeants ou les associés qui lui sont liés qu'ils peuvent faire l'objet d'une vérification par Revenu Québec relativement aux critères d'accréditation à la suite:
      - de la demande d'inscription et d'accréditation de l'entreprise,
      - de la demande de renouvellement de l'accréditation de l'entreprise;
- 2- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à Revenu Québec.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, portant le numéro ADM-30-2017 Re: Cession de terrain par Monsieur Maurice Forget**

**2017-0920-306**

Considérant qu'après visite des lieux, il ressort que, de par sa situation, sa superficie et le voisinage en général, il n'apparaît pas opportun que la Municipalité se porte acquéreur de ce terrain et ce, même gratuitement;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que Conseil municipal informe M. Maurice Forget que la Municipalité ne se portera pas acquéreur du terrain portant le numéro de lot 3 935 840 pour les motifs exprimés au préambule de la présente résolution;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Maurice Forget.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-31-2017 Re: Mandat pour services professionnels - Étude géotechnique et analyse environnementale - Travaux de réfection des infrastructures des rues Adrien et Claude**

**2017-0920-307**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte l'offre de services professionnels et mandate la firme Solmatech inc. pour la réalisation d'une étude géotechnique et l'analyse environnementale de la phase préparatoire aux travaux de réfection des infrastructures des rues Adrien et Claude;
- 2- Que ces services soient retenus suivant l'offre de services datée du 14 septembre 2017, selon un montant forfaitaire de 14 250 \$ plus les taxes applicables, se détaillant comme suit:

. Étude géotechnique (5 forages)	12 450 \$ + taxes
. Analyse environnementale de site (EES)	1 800 \$ + taxes
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. François Melanson, ingénieur de la firme Solmatech inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014 à 2018 - Autorisation visant le dépôt d'une nouvelle programmation des travaux**

**2017-0920-308**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal reporte la décision sur ce point à une séance ultérieure.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**État des activités de fonctionnement, d'investissement et bilan pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2017**

**2017-0920-309**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le dépôt de l'état des activités de fonctionnement, d'investissement et bilan pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2017.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité



**Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, portant le numéro ADM-32-2017 Re: Conduite de refoulement - 187-197, boulevard Brassard - Imputation budgétaire**

**2017-0920-310**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal précise que la résolution numéro 2017-0705-238 autorisant les travaux de construction de la conduite de refoulement de l'immeuble portant les numéros civiques 187-197, boulevard Brassard;
- 2- Qu'après vérification avec le technicien comptable, le Conseil municipal précise que la dépense totalisant la somme de 27 191,45 \$, taxes nettes, sera imputée au surplus réservé "Compensation égout" (55-910-00);
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M. Marcel Beaupré, technicien comptable.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, portant le numéro ADM-33-2017 Re: Projet de revitalisation du parc-école du Pavillon Notre-Dame-du-Sacré-Coeur de l'école La Passerelle - Engagement financier de la Municipalité**

**2017-0920-311**

Considérant que le Conseil municipal a accepté, par sa résolution numéro 2016-0921-355, de soutenir le projet de revitalisation du parc-école du pavillon Notre-Dame-du-Sacré-Cœur;

Considérant que ce projet est en cours de réalisation et que la directrice de l'école sollicite le versement de la contribution municipale;

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le versement de l'engagement financier contenu à la résolution numéro 2016-0921-355, représentant la somme de dix mille dollars (10 000 \$);
- 3- Que le Conseil municipal précise que la présente résolution a déjà fait l'objet du certificat de disponibilité de crédit portant le numéro 08757.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Acte de servitude à intervenir entre Les Développements Maroc inc. et la Municipalité de Saint-Paul concernant le projet "Les Berges de l'Île Vessot"**

**2017-0920-312**

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte le contenu du contrat à intervenir entre les Développements Maroc inc. et la Municipalité de Saint-Paul, concernant l'établissement de la servitude de restriction d'usage des immeubles connus et désignés comme étant les lots ci-après dans le cadre du projet "Les Berges de l'Île Vessot":

lots numéros: 5 828 195, 5 832 891, 5 832 895, 5 832 896, 5 832 987, 5 832 898, 5 832 899, 5 832 900, 5 955 998, 5 956 000, 5 956 011, 5 956 026, 5 956 028, 5 956 037, 5 956 043, 5 956 044, 5 956 045, 5 956 046, 5 956 047, 5 956 048, 5 956 049, 5 956 050, 5 956 051 et 5 956 062 constituant le fonds servant portant le numéro de lot 4 498 471 du cadastre du Québec;

- 2- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M<sup>e</sup> Richard B. Morasse, ou en son absence, M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>e</sup> Martial Lavoie, notaire.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Promesse d'achat des Constructions Fondex inc., 30, Terrasse Vacluse, L'Assomption, concernant un immeuble connu et portant le numéro 5 723 582 du cadastre du Québec, ayant une superficie d'environ 954,3 mètres carrés**

**2017-0920-313**

Considérant la promesse d'achat des Constructions Fondex inc., représentées aux fins des présentes par M. Michaël Thibodeau, ayant sa principale place d'affaires au 30, Terrasse Vacluse, L'Assomption, concernant un immeuble connu et portant le numéro 5 723 582 du cadastre du Québec,

Considérant que le Conseil municipal accepte le contenu et les conditions énoncées à ladite promesse d'achat;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la promesse d'achat des Constructions Fondex inc., représentées aux fins des présentes par M. Michaël Thibodeau, ayant sa principale place d'affaires au 30, Terrasse Vacluse, L'Assomption, concernant un immeuble connu et portant le numéro 5 723 582 du cadastre du Québec, au montant de 51 300 \$ plus les taxes applicables;
- 3- Que le Conseil municipal autorise le secrétaire-trésorier et directeur général à procéder à l'encaissement du dépôt de 10 260 \$ accompagnant ladite offre d'achat;
- 4- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M<sup>e</sup> Richard B. Morasse, ou en son absence le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Pascal Blais, soient autorisés à signer l'acceptation de ladite promesse d'achat et les autres documents inhérents au transfert de propriété de l'immeuble vendu, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 5- Que les documents pertinents à la préparation de l'acte translatif de propriété soient transmis au notaire instrumentant dans ce dossier;
- 6- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Michaël Thibodeau des Constructions Fondex inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Lettre de M. Claude Perreault, président de la Société d'histoire de Joliette - De Lanaudière Re: Invitation à une activité bénéfice "Une soirée au musée: entre l'art et la table" le 29 septembre 2017**

Les membres du Conseil municipal prennent bonne note du contenu de cette lettre mais n'entendent pas y donner suite compte tenu de leur non-disponibilité.

**Lettre de M. François Poirier, secrétaire-trésorier du Club Quad Mégaroues Joliette Re: Permission d'emprunter des voies de circulation**

**2017-0920-314**

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise le Club Mégaroues Joliette inc. à emprunter des voies de circulation municipales, lesquelles se détaillent comme suit:
  - 1) circulation en bordure du chemin Saint-Jean, à partir du numéro civique 720, sur une distance de 1,6 kilomètre jusqu'au chemin Saint-Jacques;
  - 2) croisement du chemin Saint-Jean, au nord et au sud du viaduc de la route 158;
  - 3) circulation en bordure du chemin Froment, sur toute sa longueur pour ensuite croiser la route 343 à la hauteur du chemin Froment;
  - 4) croisement du chemin Cyrille-Beaudry à la hauteur des terres de M. Luc Loranger;
  - 5) tant et aussi longtemps que la rivière ne sera pas suffisamment sécuritaire, circulation en bordure du chemin Cyrille-Beaudry jusqu'à la route 343 sur 0,5 kilomètre pour emprunter le pont Beaudoin; de là, en bordure du chemin Landry, circulation sur une distance de 1,4 kilomètre jusqu'au chemin Lavaltrie;
  - 6) croisement du chemin Landry à l'intersection du chemin Lavaltrie;
  - 7) circulation en bordure du chemin Lavaltrie jusqu'à la voie ferrée sur 0,5 kilomètre;
- 2- Que la présente résolution soit conditionnelle à ce que le Club Mégaroues Joliette inc. installe adéquatement et maintienne la signalisation requise de façon à assurer la sécurité de tous les usagers des voies de circulation utilisées ou traversées;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. François Poirier, secrétaire-trésorier du Club Mégaroues Joliette inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Lettre de M<sup>me</sup> Jessica Lessard, chargée de projet, Asphalte Lanaudière Re: Décompte progressif no 3 - Réfection de divers chemins de la Municipalité**

**2017-0920-315**

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le paiement de la somme de 7 434,05 \$ plus les taxes applicables, soit 50% de la retenue, à Asphalte Lanaudière inc;

- 3- Que le Conseil municipal précise que la présente dépense a déjà fait l'objet du certificat de disponibilité de crédit portant le numéro 08923.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Lettre de M. Jean-Pierre Ratelle, président de la Légion Royale Canadienne, filiale 083 de Lanaudière Re: Campagne du Coquelicot 2017 - Cérémonie du Jour du souvenir - 12 novembre 2017**

**2017-0920-316**

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal souscrive à la campagne du Coquelicot 2017 en participant à l'acquisition d'une couronne individuelle qui sera déposée par M. Serge Ménard, conseiller, au nom de la Municipalité de Saint-Paul, lors de la cérémonie du Jour du Souvenir qui se tiendra le dimanche 12 novembre 2017;
- 2- Que le Conseil municipal autorise incidemment la dépense au montant de 70 \$;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jean-Pierre Ratelle, président de la campagne du Coquelicot 2017.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Période de questions**

M. Serge Desrosiers:

M. Desrosiers demeurant au 21, chemin Guilbault, Saint-Paul, tient à faire part au Conseil municipal que la seconde couche de pavage a été faite à l'approche du pont du chemin Guilbault et que le résultat est très bien.

Fin de la séance ordinaire du 20 septembre 2017 à 19 h 50.

(Signé)

*Alain Bellemare*

*Richard B. Morasse*

\_\_\_\_\_  
M. Alain Bellemare  
Maire

\_\_\_\_\_  
M<sup>c</sup> Richard B. Morasse  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Alain Bellemare, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé)

*Alain Bellemare*

\_\_\_\_\_  
M. Alain Bellemare  
Maire

**Certificats de crédits disponibles:**

<b><u>Résolutions</u></b>	<b><u>Certificat</u></b>
2017-0920-298	2017-000555
2017-0920-299	2017-000556
2017-0920-300	2017-000557
2017-0920-304	2017-000558
2017-0920-307	2017-000559
2017-0920-316	2017-000560

(Signé)

*Pascal Blais*

---

M. Pascal Blais  
Directeur général adjoint et  
secrétaire-trésorier adjoint